



PROCÉDURES DE SÉLECTION

POUR LE

CHAMPIONNAT CANADIEN
OUVERT SENIOR

SAISON 2021-2022

Mise à jour 7 février 2022

I. ACTIVITÉS DE SÉLECTION :

I.1. Les activités de la saison 2021-2022 qui serviront de sélection pour le Championnat canadien ouvert senior 2022 sont :

- Tournois provinciaux :
 - Omnium du Québec senior 2021
 - Championnat provincial U21/Senior élite 2022

~~— Tournois identifiés «Tournoi développement» :~~

- ~~▪ Développement Repentigny~~
- ~~▪ Coupe Gadbois~~
- ~~▪ Coupe Louis Page~~

2. CRITÈRES DE SÉLECTION :

2.1. Pour obtenir sa sélection pour le Championnat canadien ouvert senior, la participation aux événements suivants est obligatoire :

1) Championnat provincial U21/Senior élite 2022**

~~2) 2 participations dans les tournois suivants :~~

- ~~○ Omnium du Québec senior 2021~~
- ~~○ «Tournoi développement» U21/Senior~~

~~**Lors du Championnat provincial, une participation dans une autre division que la division senior, tel que U21/senior B par exemple, ne sera pas prise en considération pour la sélection au Championnat canadien ouvert senior.~~

~~2.2. En date du 15 janvier 2022, en plus de la participation au Championnat provincial 2022, une (1) seule participation plutôt que deux (2) sera requise pour les tournois de l'Omnium du Québec et les «tournois développement» pour :~~

- ~~— les athlètes d'âge U21 ou senior identifiés de niveau «relève» ou plus élevé ;~~
- ~~— les athlètes détenant une norme H ou mieux dans le système de Judo Canada.~~

~~Pour consulter la liste des athlètes ayant une norme H ou plus élevée :
<https://www.judocanada.org/fr/haute-performance/equipe-nationale/>.~~

- 2.3. En date du 15 janvier 2022, les athlètes possédant une norme E ou plus élevée devront participer au minimum à l’Omnium du Québec 2021 ou au Championnat provincial 2022.
- 2.4. Pour être éligible au Championnat canadien senior ouvert 2022, l’athlète doit être citoyen canadien ou résident permanent à la date du Championnat provincial 2022.
- 2.5. Les athlètes brevetés par Sports Canada, sont sélectionnés d'office par Judo Québec.
- 2.6. Les champions canadiens senior (ouverts) 2019 demeurant dans la même catégorie de poids, sont sélectionnés par Judo Québec. Si ceux-ci ne sont pas brevetés, ils devront obligatoirement participer à l’Omnium du Québec 2021 ou au Championnat provincial 2022.

3. CATÉGORIE DE POIDS :

- 3.1. Un athlète peut combattre dans différentes catégorie de poids au cours de la saison. Un athlète rencontrant les critères de sélection (voir point 2) pourra choisir la catégorie de poids dans laquelle il désire combattre au championnat canadien, en autant qu’il ait participé au moins une fois dans cette catégorie de poids au cours de la saison dans un des tournois de sélection ou dans un autre tournoi sanctionné par Judo-Canada (exemple : Pacific International) ou par la FIJ (exemple : Panaméricain Open). Le tournoi doit avoir eu lieu entre le 1^{er} septembre 2021 et 31 mars 2022.

4. CAS D'EXEMPTION :

- 4.1. Un athlète sélectionné par Judo Québec ou Judo Canada, pour une activité de niveau national ou international qui entre en conflit avec une activité de sélection, aura une absence motivée pour ce tournoi de sélection.

5. CAS DE BLESSURE :

- 5.1. Pour motiver une absence dû à une blessure, il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec inc. par **écrit** et **avant** le tournoi, pour une absence due à une **blessure***. Cet avis devra contenir l'explication de l'absence **contresignée par l'entraîneur** et être accompagné d'un rapport médical signé par le médecin traitant**, indiquant la date probable de retour à l’activité. Dans le

cas où le délai entre la compétition et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite, dans les cinq (5) jours suivant le tournoi. Le papier médical doit être envoyé par la poste ou être numérisé et envoyé à Jessica Therrien à jtherrien@judo-quebec.qc.ca.

*Aucun suivi ne sera fait par Judo Québec.

** Seulement les billets médicaux signés par un médecin seront acceptés. Aucun billet médical provenant d'un physiothérapeute, d'un thérapeute du sport, d'un chiropraticien ou autre intervenant ne sera accepté.

- 5.2. Aucun billet médical ne sera accepté dans le cas des tournois identifiés «Tournoi développement».

6. RÈGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

- 6.1. Dans le cas où un athlète se voit donner un hansoku make direct dû à une situation contraire à l'éthique lors d'un tournoi de sélection, le comité d'excellence se réserve le droit de ne pas sélectionner cet athlète pour le championnat canadien senior.

7. POLITIQUE DE SÉLECTION EXCEPTIONNELLE

- 7.1. Suite à la situation exceptionnelle entourant la pandémie de la COVID-19, la politique de sélection pourrait être révisée selon la confirmation de la tenue des activités de sélection.